ALERTE ROUGE !

Pour mieux profiter de vos vacances...

Fiche conseil n° 10 / 17

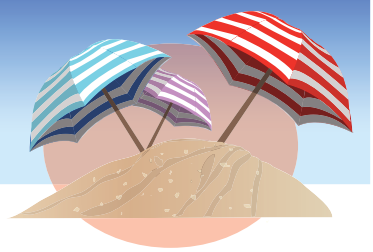

La signalisation des lieux de baignade

Comment prévenir ?

Les limites de zone

- Panneaux fixes blancs avec des inscriptions en bleu foncé pour les fonds de mer stables (Méditerranée) Fanions bleus dans le cas de fonds sous marin instables (plage soumise aux marées)

Mât de signalisation

- Un ou plusieurs mâts pour signaux bien en évidence (en général à proximité d'un poste de secours) de couleur blanche

Drapeaux de signalisation

Pas de drapeau = pas de surveillance !

Conduite à tenir

- Tenir compte des différentes informations visuelles
- Suivre la météo
- Se renseigner au poste de secours
- Suivre les indications des sauveteurs

Bouée de zone de baignade | Bouée de chenal babord | Bouée de chenal tribord

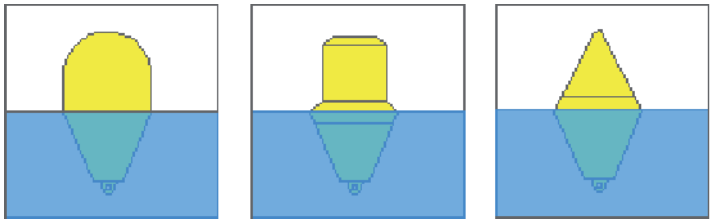

Panneau d'affichage

- Quotidiennement : la température de l'air ambiant, température de l'eau à l'ouverture de la surveillance, le cas échéant les heures et coefficients des marées, les prévisions météorologiques sur 24h00, les avis de coup de vent ou de tempête, les dangers locaux particuliers.

- De façon permanente : un plan de la plage avec la localisation du poste de secours, l'arrêté municipal relatif à la police de la plage ou de la baignade, les extrait du règlement concernant les baignades, les embarcations à moteur, l'équipement des bateaux, la pèche, la pèche sous marine, les conseils de prudence, le plan général de la station.

ALERTE ROUGE !

Fédération Française
de Sauvetage et de Secourisme
28 rue Lacroix - 75017 Paris
Tél : 01 46 27 62 90
@ : national@ffss.fr
Site : www.ffss.fr

Groupama Toujours là pour moi.
ROADSIGN
icc publicité
Seimi